



COMPTE RENDU DU CHSCT76 DU 19 06 2017

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017

Approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des avis et propositions du CHSCT

. *TPCi et armes longues* : au dernier CHSCT, la CGT avait déjà fait savoir à l'administration que la dotation en armes longues n'est certainement la réponse à tous les maux dont souffrent les douaniers ... Comme d'habitude, l'administration reste sourde et continue à s'enfoncer dans le marasme !!!

. *Heures de sport sur temps de travail* : la CGT a porté cette demande et bien évidemment n'a pas de réponse mais l'administration locale a transmis notre demande auprès des administrateurs ... Nous voilà rassurés !!!!

. *PPF à Dieppe* : La PAF dispose d'un outil informatique unique, alors que la douane doit « interroger » plusieurs applications informatiques ... Quelle perte de temps !! L'administration nous assure que les collègues devraient avoir accès à l'application PAF à la fin de l'automne 2017 ... Affaire à suivre...

Puisque la priorité est donnée au PPF en lieu et place de la LCF, la CGT a insisté auprès de l'administration pour que cela soit pris en compte lors de la notation des collègues l'année prochaine. Le Président nous rappelle que les objectifs sont interrégionaux. Nous en prenons acte.

3. Suivi de la situation du SIP Océane au Havre

Notons l'extrême prudence de la direction locale qui a mis plus de 2 mois à nous communiquer le rapport d'expertise.

Celui-ci a été présenté par l'expert aux agents le 4 mai de façon pour le moins succincte, et il ne les a pas rassuré ... loin de là ... En effet, celui-ci reconnaît une « cascade d'erreur » et indique « qu'il y a vraisemblablement eu erreur de méthodologie, mais que les résultats ne peuvent pas être négligés ».

L'expert reconnaît donc qu'il y a eu exposition à l'amiante pour les collègues du recouvrement !!!

A ce jour, nous n'avons toujours pas la réponse du médecin conseil coordinateur en ce qui concerne le classement de l'événement : présence ou exposition ?!

Questions posées :

Où en sont les fiches promises aux agents : présence ou exposition ?! Quand seront-elles délivrées ?!

Réponses : des **fiches de présence** ont été rédigées par la direction générale pour les seuls agents du recouvrement. Elles sont en cours de délivrance auprès des collègues...

Où sont les mesures d'empoussièremment recommandées par l'expert au CDIF ?! ont elles été faites ?!

Réponse : « il y a eu des mesures d'empoussièremment au CDIF, les résultats figurent parmi les documents communiqués pour ce CHSCT »

Le problème est que nous n'avons pas pu identifier ces mesures dans les pièces fournies. Nous demandons donc aux directeurs de nous communiquer les références des pièces qui concernent ces mesures !

Pas de réponses à ce jour...

Nous leur avons également demandé s'ils étaient au courant de l'absence d'habilitation de la société HAZMAT mandatée par l'administration pour effectuer les premières mesures, il en va de la responsabilité du donneur d'ordre de s'en assurer :

réponse : « Non, il s'agit apparemment d'une habilitation renouvelable tous les 6 mois ».

En l'absence de réponses claires aux justes inquiétudes des collègues, la CGT demande à l'administration de fournir des attestations de présence à tous les collègues présents depuis au moins 2003 au centre des finances publiques, date à partir de laquelle le Diagnostique Technique Amiante (DTA) indique des matériaux contenant de l'amiante dans le bâtiment.

Le médecin de prévention(MP) indique :

- qu'il n'y a pas d'urgence ...
- qu'il y a une latence de 30 ans ...
- qu'on ne peut pas appliquer le principe de précaution puisqu'il peut y avoir des erreurs de calculs...

La CGT relaie l'inquiétude des agents du 4ème, mais aussi de tous les agents du centre des Finances Publiques. **Une attestation de présence aux collègues est le minimum que doit faire l'administration.** Pour la CGT, le principe de précaution doit s'appliquer !!!

Pour les vacataires amenés à transporter les armoires suite aux travaux de désamiantage, nous demandons la dotation des Équipements Individuels de Protection (EPI) nécessaires : la DRFIP76 est sur le coup...

4. Point d'étape concernant l'enquête du CHSCT sur le décès du collègue des Finances Publiques

Nomination de la délégation d'enquête : 1 représentant par organisation syndicale, et 1 représentant de la DRFIP76.

Le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail(ISST), ainsi que les Assistantes de Services Sociales nous indiquent être disponibles pour nous accompagner lors de cette démarche.

M le président du CHSCT76 est maintenant en devoir d'informer les chefs de services, les agents, et les familles de la tenue d'une enquête du CHSCT76 !

Parallèlement, la DRFIP76 a mis en place un Espace De Dialogue (EDD): D'après les textes en vigueur celui-ci doit se borner à l'analyse de la situation et des conditions de travail et proposer d'éventuelles solutions. Nous ne voyons donc pas l'utilité de l'EDD puisque l'enquête CHSCT qui est en cours a les mêmes objectifs.

Nous nous interrogeons sur la finalité de la démarche : s'agit il de contrôler la parole des agents alors même que la délégation du CHSCT76 laisse la possibilité aux collègues de s'exprimer librement, sur la base du volontariat ?!

Pour une administration qui n'a de cesse de chasser les « doublons » dans ses propres services, saluons le paradoxe...

Nous rappelons à l'administration que cet outil est avant tout à la disposition des agents et qu'il ne saurait être question d'écarter ou de discriminer certain(s) agent(s) !

Nous attendrons donc le rapport qui sera réalisé par les « facilitateurs »(nommés par la direction et chargés d'encadrer l'EDD) et présenté en CHSCT.

5. Point sur le budget 2017 – Demande d'avis

La CGT a rappelé qu'elle ne pouvait qu'émettre des avis sur le budget et que la décision finale appartenait à l'administration. Les représentants du personnel ne devraient pas avoir à choisir entre tel ou tel type d'actions. Il existe une note d'orientations ministérielles qui définit les grands axes d'action du CHSCT, il suffirait que l'administration se dote des moyens nécessaires pour la respecter et être au plus près de ses obligations réglementaires.

6. Examen des registres Santé et Sécurité au Travail

– *Odeurs de fumée à Rouen* : Le DR de Rouen propose la sortie rue du Petit Gay afin d'incommoder le moins possible les collègues. Nous espérons que cette solution satisfera tout le monde.

– *Odeurs nauséabondes à la CROC du Havre* : des émanations, plus que désagréables, remontent des canalisations. Elles seraient dues à l'assèchement des canalisations. L'administration nous assure que le problème est réglé alors qu'il n'a pas plu depuis 2 mois... Si le problème persistait, la CGT propose que des travaux soient effectués avec financement du CHSCT.

– *Problème de ménage au Hangar 25* : Lors du changement du prestataire, l'administration a oublié le Hangar 25, c'est pourquoi le ménage n'a pas été fait pendant plusieurs jours. Erreur rectifiée.

– *Poubelles pour les toilettes femmes* : c'est la 2ème fois que la CGT intervient en séance pour que tous les toilettes femmes de la direction soient équipées de poubelles pour protection intime. **Merci à toutes d'annoter le registre hygiène et sécurité pour que notre voix ait le maximum de poids.**

Nous avons de nouveau demandé à ce que tous les acteurs de la prévention puissent intervenir directement sur les registres dématérialisés de la DRFIP76, ce qui était une des revendications de la CGT lors de la mise en place de cette dématérialisation.

7. Analyse des fiches de signalement, des accidents de service, des maladies professionnelles et des exercices d'évacuation

– La DRFIP a « oublié » de nous transmettre une fiche au prétexte que son contenu ne méritait pas l'attention du CHSCT. La CGT a rappelé que les fiches de signalement étaient l'émanation du

registre hygiène et sécurité et qu'EN AUCUN CAS, l'administration ne pouvait s'octroyer le droit de passer des informations sous silence. Le Président nous a donné raison, la fiche de signalement sera bien présentée au prochain CHSCT.

– La CGT se félicite que les exercices aient repris à la DRFIP. D'ailleurs, de nombreux problèmes ont été constatés lors des évacuations... certainement dû au fait qu'il n'y en avait pas eu depuis longtemps !

Suite à l'évacuation du bureau central des douanes du Havre, nous avons pu constater que seul l'accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) s'était ouvert automatiquement. L'Assistant de Prévention (AP) nous affirme que cela est normal, et que c'est seulement en cas de coupure d'électricité que les deux autres portillons s'ouvriront également. La CGT demande qu'une évacuation se fasse en conditions réelles afin de vérifier la véracité des propos de l'AP.

Concernant les évacuations, nous avons demandé un éclaircissement à l'ISST sur les obligations réglementaires :

- les portes coupe-feu se ferment
- les portes automatiques s'ouvrent si coupure électrique
- les ascenseurs doivent rester ouverts (afin de ne pas être utilisés et de ne pas être forcés par les pompiers)

Si vous constatez, lors de vos évacuations, que ces principes ne sont pas respectés, merci de le faire savoir.

8. **Plan Annuel de Prévention(PAP) 2017 INSEE – demande d'avis**

Malgré un exposé complet et précis, la CGT regrette que le PAP présenté n'en soit pas un... Il ressemble très fortement à un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels(DUERP). **En effet, le PAP doit fixer le liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.**

Réforme territoriale oblige, ce DUERP/PAP met en évidence des mesures prévues suite à la restructuration de L'INSEE : il s'agit ici de trouver des solutions (qui ne fonctionneront pas) pour pallier à la surcharge de travail et aux suppressions d'emploi !

Notons au passage les termes employés par le directeur de l' INSEE pour qualifier le service de proximité restant à Rouen suite à restructuration et gageons que cette appellation ne manquera pas d'être reprise par les autres administrations : « Division fonction support de proximité »...

La CGT a bien évidemment voté contre, Solidaires s'est abstenu, FO a voté pour au prétexte qu'ils encourageaient les efforts effectués (!?!?).

Nous avons relayé la demande des collègues de L'INSEE pour l'acquisition d' un défibrillateur.

L' ISST et le MP ont souligné que la formation des agents aux gestes premiers secours demeure indispensable avant toute utilisation du défibrillateur.

9. Rapport annuel de la médecine de prévention

Surtout on ne change pas une situation qui ne s'améliore pas !!!

Comme tous les ans depuis trop longtemps, ce rapport s'aggrave encore ! Et cette année, en plus du reste, des collègues en situation de maladie grave avouent au médecin de prévention qu'ils sont obligés de faire des choix budgétaires au lieu de privilégier leur santé. Ceci est tout à fait inadmissible, d'autant que la constatation du refus des jeunes agents d'adhérer à une mutuelle se généralise.

Le médecin de prévention dénonce que le temps partiel thérapeutique soit limité dans le temps, contrairement au privé.

On viendra encore nous dire que les fonctionnaires sont des privilégiés !!

Concernant le télétravail, elle affirme qu'il peut être une solution alternative pour certaines affections. La CGT dénonce la position de la direction des douanes au niveau national qui est plutôt sur une position de refus du télétravail.

Au niveau local, la CGT s'interroge sur la précipitation de l'administration à effectuer un contrôle interne dans le seul service où des demandes de télétravail ont été effectuées.

10. Rapport de l'ISST concernant les sites DRFIP de Dieppe municipale, CDF Dieppe et le site de la DI de Normandie de la BSI de Maromme

Au centre de finances publiques de DIEPPE, nous avons été surpris d'apprendre que les Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) jugés dégradés en 2010 par VERITAS faisaient l'objet d'une nouvelle expertise, toujours par VERITAS, pour savoir s'ils sont ou non dégradés?!

Rappelons que les MCA jugés dégradés doivent faire l'objet d'un retrait ou à minima d'un encapsulage.

Pour la BSI, plusieurs anomalies ont été mises à jour :

- chutes de pierres sur le parking
- branchements électriques multiples (devis effectué pour modification)
- encombrement du local chaufferie (désencombré)
- présence de produits susceptibles d'accélérer le risque incendie au garage (rangement)
- risque SEVESO : pas de valise RTM et pas de local de confinement (à l'étude)
- éclairage pas du tout adapté (travaux pour éclairage après changement des dalles de faux-plafond)

11. Rapport de visite de la MP concernant le site de la DI de Normandie de la BSI de Maromme

Suite à la constatation par l'ISST du problème éclairage, le médecin de prévention s'est rendu à la BSI de Maromme.

Suite à sa visite, des devis ont été effectués pour changer l'ensemble de l'éclairage du bureau.

12. Rapport de l'inspection du travail daté du 15 mai 2017 concernant la demande d'expertise sur le projet de fermeture du bureau et de la brigade des Douanes d'Évreux

Suite à notre rendez-vous à l'inspection du travail, un rapport de l'inspecteur, réaffirmant les positions de l'intersyndicale nous a été transmis. Celui-ci réaffirme le bien fondé de la demande d'expertise externe afin de permettre au CHSCT d'avoir tous les éléments à sa disposition afin de pouvoir émettre un avis.

La liesse n'a été que de courte durée car l'annonce suivante nous a vite fait déchanter. En effet, depuis la signature de l'accord d'accompagnement social (signé par la CFDT, la CFTC, FO et UNSA), l'administration et les signataires n'ont eu de cesse de nous faire miroiter cet accord comme la panacée pour les collègues restructurés.

Hélas, le reclassement automatique dont parle l'accord s'est transformé en détachement ; détachement qui ne garantit pas l'intégration définitive des collègues douaniers dans l'administration des finances publiques.

Si la CGT a été abasourdie de constater le mépris (pour une fois pas forcément de notre administration) avec lequel le ministère et la DGFIP traitent les collègues restructurés, il n'en fut pas de même pour l'organisation signataire présente en CHSCT, qui pour une fois s'est fait discrète.

La CGT dénonce avec force les organisations syndicales qui s'empressent de signer tout et n'importe quoi sans jamais se soucier de l'impact sur les conditions de travail, la santé, et la sécurité des douaniers.

13. Point d'information sur les travaux d'implantation des services HPL

La cheffe du PLI de Rouen nous indique que ce projet n'en est qu'à l'étape de faisabilité. Elle nous indique consulter les collègues concernés... Un bon point, un !

Elle nous présente deux options : une sans accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et une avec accès PMR. La CGT indique qu'il faut à tout prix privilégier la 2ème option.

La CGT salue l'initiative de cette présentation en amont et insiste sur l'importance de réaliser le diagnostic amiante, avant d'effectuer des travaux.

14. Questions diverses

Des exercices de confinement SEVESO seront effectués dans la direction interrégionale des douanes dans l'année. Le conseiller de prévention nous indique qu'un point est en cours pour les valises RTM et les locaux de confinement.

Fin de la séance